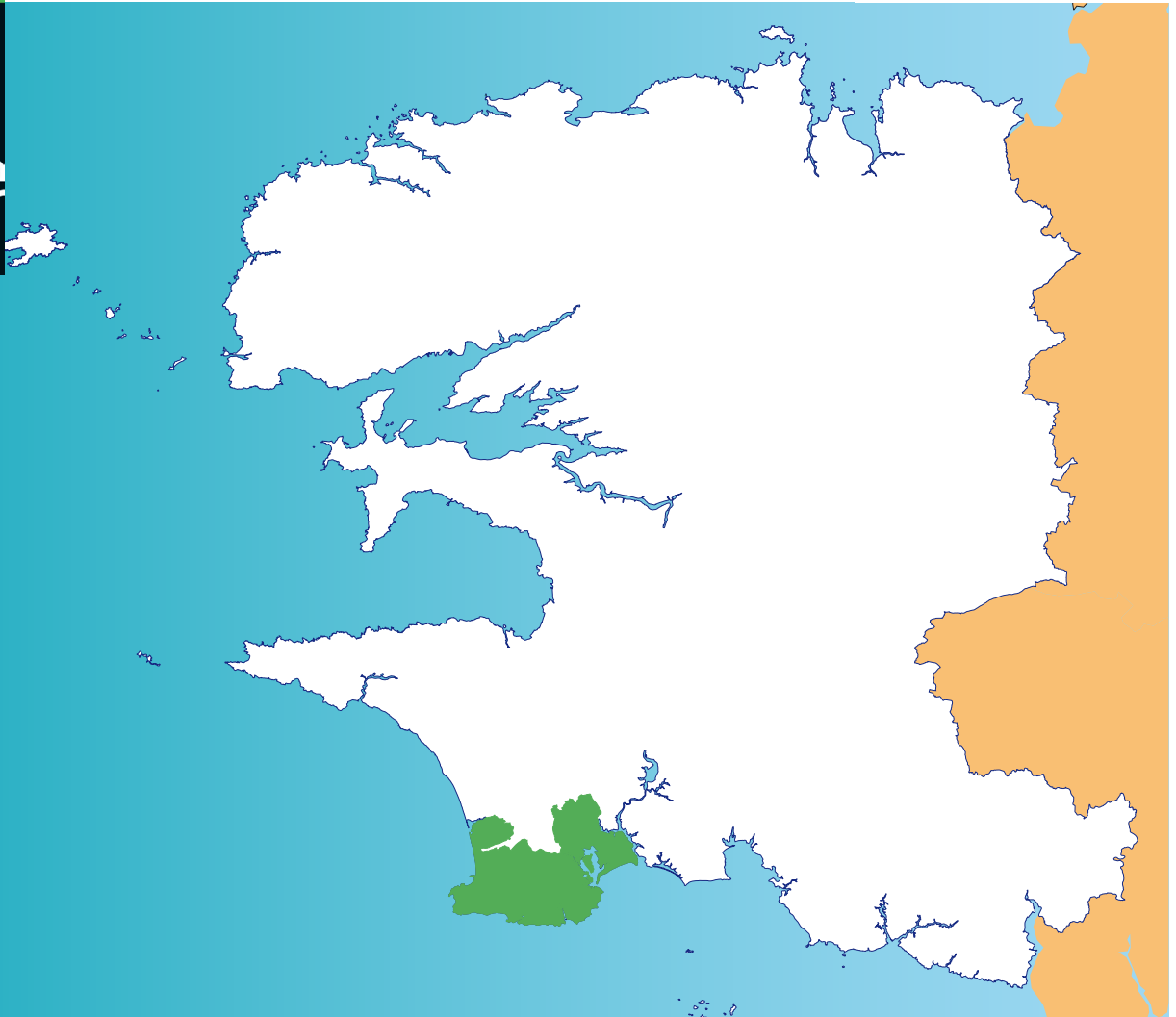




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed



Contrat de territoire

entre le Conseil général du Finistère
et la Communauté de communes du Pays Bigouden sud (2012-2017)



Des territoires et des hommes solidaires

Un contrat de territoire : Pourquoi ? Comment ?

2

La démarche des contrats de territoire s'inscrit dans une rénovation globale de la politique territoriale du Conseil général, entamée dès 2007 par la refonte de certains dispositifs d'aide aux collectivités, avec la volonté d'améliorer l'efficacité et la lisibilité des interventions départementales au bénéfice des territoires. Cette démarche est basée sur le volontariat et le partenariat, dans le respect des compétences de chaque acteur.

La fin d'année 2007 et l'année 2008 ont permis de définir et d'affiner les modalités concrètes de ces contrats. L'année 2009 a marqué une concrétisation du processus de contractualisation avec cinq contrats adoptés lors des séances plénières. L'année 2010 a vu l'adoption de 7 contrats et l'année 2011, 3 contrats. En parallèle, 8 contrats ont été lancés : 6 en 2010 et 2 en 2011.

Le contrat de territoire avec le Pays Bigouden Sud s'articule autour de 3 enjeux, partagés par le Conseil général et le partenaire :

- Renforcer la maritimité du territoire, vecteur de développement de la CCPBS
- Aménager le territoire de la CCPBS dans une optique de développement durable

- Favoriser le mieux vivre ensemble par le développement d'une politique de solidarité

Environ quarante actions opérationnelles portées par la Communauté de communes, ses communes, ou d'autres organismes, sont ainsi inscrites au présent contrat de territoire, répondant à ces 3 enjeux spécifiques.

La plus-value de ce contrat réside principalement dans le choix de mettre en avant la maritimité, pour la 1^{re} fois dans un contrat de territoire. Cette orientation s'inscrit dans les ambitions du SCoT de l'Ouest Cornouaille et dans le projet stratégique 2010-2014 du Conseil général, qui souhaite "Faire de la mer et du littoral un atout pour le Finistère".

Le Pays Bigouden Sud a pour ambition d'accompagner la reconversion des ports de pêche, cela se traduit par une étude et des travaux de reconversion du port de Lesconil, stimuler la création et le développement des actions innovantes liées à la mer, soutenir les ports de plaisance avec l'aménagement du port de Sainte Marine et le dragage du Port de l'Île Tudy.

La Communauté de communes souhaite s'investir dans la compétence "développement touristique", réaliser un schéma de développement touristique et mettre en place une gestion communautaire des itinéraires de randonnée.

Le Pays Bigouden Sud souhaite aménager durablement le territoire en s'appuyant sur différents leviers :

les déplacements en favorisant l'intermodalité, l'économie locale en créant de nouvelles zones d'activités, l'habitat en étudiant la mise en œuvre d'un PLH en partenariat avec les territoires voisins, les espaces naturels en prenant la compétence pour assurer leur gestion et enfin les déchets en soutenant des équipements structurants.

Enfin, la Communauté et les communes veulent œuvrer pour un territoire plus solidaire en développant une offre de services à la population adaptée et accessible à tous. Le contrat de territoire soutient à titre novateur : la mise en place d'une étude pour affiner les besoins sociaux du territoire et le développement d'un projet jeunesse-prévention jeunesse à l'échelle intercommunale. Il accompagne le Pays Bigouden Sud à se doter d'un CLIC de niveau 2 couvrant l'ensemble du Pays Bigouden.

Le montant total des engagements financiers du Conseil général dans le cadre de ce contrat est de 4 983 660 €.

Le cadre général du contrat 2012-2017

Objet et durée

Le présent contrat précise les modalités de mise en œuvre du dispositif départemental “ contrats de territoire ” sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, ainsi que les engagements réciproques des deux partenaires.

Dans ce cadre, le contrat formalise les engagements du Conseil général sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud pour une durée de six ans à compter de la signature, hormis pour les projets qui pourraient être présentés par les acteurs locaux au titre des autres politiques d'aides départementales sur cette période.

Ce contrat est établi pour une période de six ans et définit la programmation des actions de la date d'entrée en vigueur du contrat, fixée à sa date de signature jusqu'à son terme, à la date anniversaire, lors de la 6ème année du contrat.

Bénéficiaires du contrat

Ce contrat est passé entre le Conseil général et la Communauté de communes du Pays Bigouden sud.

La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud assure, en lien avec le Conseil général, la concertation élargie souhaitée pour l'élaboration, le suivi, puis l'évaluation du contrat.

Les bénéficiaires sont l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics ou privés du territoire (intercommunalité, communes, syndicats, associations, chambres consulaires, etc.) dont les actions d'investissement ou de fonctionnement sont, après concertation au sein du territoire communautaire, inscrites à la programmation du présent contra

Engagements réciproques

Le Conseil général s'engage à financer les actions retenues sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud selon les modalités décrites dans le présent contrat.

Le montant total des engagements du Conseil général concernant les actions contractualisées au titre du contrat de territoire avec la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud s'élève à **4 983 660 €** pour la durée de la contractualisation.

La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud s'engage à respecter les modalités du présent contrat et à poursuivre autant que nécessaire la concertation avec les porteurs de projet, et notamment les communes, jusqu'au terme du contrat.

Les engagements du Conseil général

Période 2005-2011

4

Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), les interventions du Conseil général en maîtrise d'ouvrage départementale se sont concrétisées ces dernières années par des réalisations :

Dans le domaine des déplacements et des transports :

- Concernant le réseau routier, des travaux importants ont été menés sur le territoire : sécurisation sur la RD 102, expérimentation sur la RD 785 Quimper/Pont-l'Abbé d'un système de lutte contre les contresens sur les 2X2 voies. L'aménagement de la déviation Sud de Pont-l'Abbé, achevé en 2010, s'inscrit dans la démarche globale d'amélioration des conditions de desserte des ports de pêche de Loctudy et Lesconil. Ce projet intègre aussi les circulations douces, la préservation de l'environnement et la gestion des déchets (réhabilitation d'une ancienne décharge).
- Une aire de covoiturage de 23 places a été créée à Combrit-Sainte-Marine sur l'axe Quimper/Pont-l'Abbé.
- L'offre de transports collectifs dans le cadre de la liaison Pont-l'Abbé/Quimper a été renforcée afin de répondre aux besoins de déplacements domicile-travail. En 2009, la ligne Quimper/St Guénolé a été prolongée pour permettre de rejoindre le site de la Torche.

Dans le domaine portuaire :

La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud constitue le territoire par excellence pour la mise en œuvre des politiques départementales de soutien à la filière pêche et à l'activité portuaire. L'essentiel de l'activité de la filière pêche finistérienne se développe sur le Pays Bigouden Sud avec la présence de 4 ports de pêche : Le Guilvinec, Saint Guénolé,

Loctudy et Lesconil qui relèvent des compétences du Conseil général.

Malgré la baisse constatée des apports de la pêche fraîche durant la période récente, 3 ports de ce territoire (Le Guilvinec, St Guénolé et Loctudy) figurent au palmarès des 6 premiers ports français pour la pêche fraîche comptabilisant 1352 marins, 350 bateaux, 41000 tonnes débarquées et plus de 200 acheteurs et mareyeurs. Le Guilvinec, dont le produit annuel des ventes a doublé en 12 ans, s'est placé en 2006 et pour la première fois, au second rang national en termes de valeur débarquée, derrière Boulogne-sur-Mer et devant Lorient. Ainsi, près de 60 % de la vente de pêche fraîche est débarquée dans les ports bigoudens. La lotte constitue l'espèce phare pour le port du Guilvinec, représentant 43 % du tonnage et près de 5000 tonnes débarquées, suivie de la langoustine, autre production emblématique du territoire.

La filière pêche, au tout premier rang de la production européenne, génère de multiples activités : mécanique, construction navale, mareyage, agro-alimentaire, logistique, électronique... Elle constitue ainsi un pilier fondamental dans l'économie du territoire, représentant, en 2007, 33 % des actifs à Penmarc'h, 44 % à Loctudy et 1214 emplois au Guilvinec, ce qui est supérieur à la population active de cette commune (1047).

Pour les 4 ports du territoire qui relèvent de sa compétence, le Département intervient directement en qualité de maître d'ouvrage, en matière d'étude et de travaux,

ainsi que d'exploitation et de police portuaire. La gestion de l'activité économique, qui se développe sur les sites portuaires, est par ailleurs assurée via des contrats de délégation de service public passés avec ses concessionnaires : la Chambre de commerce et d'industrie de Quimper-Cornouaille pour l'activité pêche et les communes de Loctudy et Lesconil pour l'activité plaisance. Pour le port du Guilvinec, le SIVOM de Treffiat-Guilvinec est chargé de la gestion plaisance.

Compte tenu des enjeux économiques, mais aussi sociaux et environnementaux, le Conseil général a engagé, depuis 2004, un ambitieux plan d'investissement de 31 millions d'euros dans les ports de Cornouaille. Outre les opérations d'entretien des infrastructures portuaires, d'importants travaux de modernisation ont été réalisés dans les différents ports et en particulier à St Guénolé et au Guilvinec-Léchiagat. Pour ce dernier, 17,7 millions d'euros ont été investis afin d'améliorer le fonctionnement du port et permettre son développement. En parallèle, des travaux d'interface ville-port ont été mis en œuvre par la commune de Treffiat-Léchiagat, avec une participation financière de 215 000 € du Département. Il a également apporté un soutien aux investissements réalisés par les communes et le SIVOM pour l'amélioration de l'accueil des plaisanciers et à ceux effectués par la Chambre de commerce et d'industrie en matière de pêche et de réparation navale (mise aux normes de l'aire de carénage et modernisa-

complémentaires au contrat de territoire

Période 2005-2011

tion de l'élève à bateaux du port de Guilvinec (financé par ailleurs par la CCPBS), équipement d'un nouveau quai à St Guénolé).

Pour valoriser les métiers liés à la mer et maintenir l'emploi sur le territoire, la Communauté de communes a participé financièrement à diverses actions : des études menées par le Comité de Bassin d'Emploi sur les emplois de la filière et la mise en place d'un observatoire permanent de la filière pêche et conchyliculture. Elle a également apporté son soutien à la coopérative Ar Mor Glaz dans son projet de création d'un groupement d'employeurs à la pêche pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre embarquée.

Dans le domaine de l'enseignement :

Afin d'offrir les meilleures conditions de travail aux collégiens, des travaux de rénovation ont été réalisés dans les deux collèges publics du territoire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud. La programmation de travaux est réalisée au sein du Collège Paul Langevin au Guilvinec et sera poursuivie au collège Laënnec à Pont-l'Abbé. Cet établissement est en plein chantier de restructuration pour la période 2010-2013, le Conseil général y investit plus de 10 millions d'euros, soit le plus gros investissement du Département après la réalisation du dernier collège à Plabennec.

Viendra s'y ajouter la déconstruction/reconstruction du gymnase du collège Laënnec et le projet de gare estimé à 300 000 € et étudié dans le cadre du contrat de territoire. Pour favoriser l'épanouissement et l'autonomie des

collégiens, le Département encourage les collèges à la mise en place d'agendas 21 et a soutenu celui du collège Paul Langevin.

Dans le domaine de l'environnement :

Le Pays Bigouden Sud renferme des paysages et des espaces de biodiversité remarquables, dont une bonne partie située en site Natura 2000, supports d'activités touristiques et de loisirs qui contribuent à l'attractivité et au renom du territoire. Il est couvert par 10 km² d'espaces naturels sensibles (soit 6,42 % de sa surface, contre 0,97 % pour la moyenne finistérienne en 2006), le classant parmi les territoires les plus dotés du Département.

Sur les espaces naturels sensibles dont le Conseil général est propriétaire, il a procédé ces dernières années à des travaux concernant les protections dunaires (à Tréffiagat, à Plobannalec-Lesconil et à Loctudy) et à la réalisation d'une piste multi-usages sur les dunes de Leuhan à Tréffiagat. Ce site est l'un des plus fréquentés des zones acquises par le Conseil général.

Dans le domaine de l'habitat :

Au titre de l'amélioration du logement privé, un Programme d'intérêt général (PIG) axé sur le développement du locatif privé a permis de financer la rénovation de 35 logements entre 2006 et 2010. Concernant le logement social public, sur la même période, 63 logements familiaux locatifs sociaux PLUS-PLAI ont été programmés sur le périmètre du territoire du Pays Bigouden Sud. À l'expiration de la convention P.I.G.,

la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud a poursuivi son aide en faveur de l'amélioration de l'habitat par le biais, notamment, de majorations de subventions pour la sortie d'insalubrité, l'adaptation au handicap, le logement très social. Elle a récemment décidé d'abonder le dispositif d'aide à la rénovation thermique des logements privés.

Dans le domaine social :

Le Territoire d'action sociale d'Audierne/Douarnenez/Pont-l'Abbé s'est mobilisé pour renforcer les actions de prévention :

- Mise en place à compter de 2007 de groupes "ressources" professionnels de tous horizons (Éducation nationale, services sociaux), notamment au Guilvinec et à Pont-l'Abbé, pour organiser et développer les interventions dans les collèges afin de sensibiliser les jeunes au problème de la consommation excessive d'alcool et des conduites à risques.
- Mise en place en 2007 d'actions de sensibilisation en direction des personnes en parcours d'insertion susceptibles d'intégrer les métiers d'aide à la personne. La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud a vu sa population de plus de 60 ans augmenter de 6,3 % entre 1999 et 2006 et sa population de plus de 75 ans de 23,8 % (soit 4 579 personnes âgées de plus de 75 ans en 2006), population potentiellement concernée par les services d'aide à domicile.

Les engagements du Conseil général

Période 2005-2011

4

Par ailleurs, les soutiens financiers accordés par le Conseil général sur la période 2005-2011 se sont notamment portés sur

des équipements communautaires ou structurants, engagés par les collectivités du territoire de la Communauté de communes :

- la construction d'un parc aquatique communautaire à Pont-l'Abbé,
- les travaux de modernisation et de mise aux normes de l'unité de valorisation organique de Lézinadou en Plomeur (1^{re} phase),
- les travaux d'alimentation en eau potable d'intérêt communautaire (amélioration de la station de traitement, extension et renforcement du réseau sur différents secteurs),
- d'importantes opérations d'assainissement : création d'une station d'épuration à Loctudy, extension de réseaux (Guilvinec, Penmarc'h), traitement de boues des stations d'épuration (CCPBS, Tréffiagat, Penmarc'h),
- la création de la zone d'activités communautaire à vocation halieutique de Toul Car Bras à Tréffiagat.

des équipements de proximité :

- la restauration de l'église paroissiale de Tréguennec (1^{re} et 2^e tranches),
- la réalisation de la salle multifonctions à Penmarc'h,

de l'aide à l'ingénierie :

- le soutien au fonctionnement du Centre local d'information et de Coordination (CLIC) du Pays Bigouden dont le portage par l'hôpital l'Hôtel Dieu est arrivé à échéance fin décembre 2010 et sera repris dans le cadre du présent contrat,
- l'aide au poste de coordinateur jeunesse de la commune de Pont l'Abbé, le soutien aux centres sociaux (Centre Loisirs Culture au Guilvinec et Centre social Maison de la Particip 'Actions de Pont-l'Abbé),
- l'aide à la diffusion de spectacles sur le territoire organisé sur l'Ouest Cornouaille en réseau de salles de spectacles "FADOC" sur l'initiative de la salle du Triskell à Pont-l'Abbé et du CLC du Guilvinec, auquel adhèrent la commune de Penmarc'h, le Loctudy Art et Culture et diverses structures des 3 autres Communautés de communes. Ce regroupement a pour objectif de mettre en cohérence les dates de programmation, de mutualiser la communication et de construire des projets communs,
- le soutien aux actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement menées par un réseau associatif actif sur le territoire tels que l'association de Rosquerno et l'association "Sur un air de terre" de Tréffiagat, qui développe sur le Pays Bigouden Sud des projets de sensibilisation au développement et à l'éco citoyenneté.

le soutien à l'économie littorale :

- à la filière pêche et notamment aux travaux de modernisation des navires de pêche ; soutien aux entreprises de mareyage, à l'aquaculture marine, promotion des produits de la mer.
- à la filière nautique : les centres nautiques de ce secteur (Ile Tudy, Loctudy, Lesconil, Léchiagat, Combrit, Plomeur) sont très actifs (aide à l'investissement pour les projets immobiliers, au titre de l'équipement (flottilles),
- à des chantiers nautiques de plaisance à Combrit et à de nombreuses petites entreprises intervenant dans le secteur de la construction-réparation navale travaillant pour la filière pêche et la filière nautique,
- au service de passage maritime entre l'Île Tudy et Loctudy, action répondant aux objectifs de l'Agenda 21, favorisant le recours à un mode de déplacement collectif, alternatif à la voiture,
- soutien au titre de la sécurité maritime aux stations de la SNSM (Sécurité Nationale de Sauvetage en Mer) nombreuses sur le territoire avec une participation financière à l'opération de carénage de la vedette de St Guénolé en 2010,
- au titre de la lutte contre les submersions marines, une aide du Conseil général a été attribuée, en 2010, à la Commune de Tréffiagat pour la réalisation de protection à mener en urgence suite aux tempêtes de l'hiver 2009.

complémentaires au contrat de territoire

Période 2005-2011

Des actions de reconquête de la qualité de l'eau ont été menées par la Communauté de Communauté du Pays Bigouden Sud dans le cadre du contrat territorial de bassin versant de la rivière Pont-l'Abbé et par le Syndicat des eaux du Goyen dans le cadre du contrat territorial de bassin du Goyen.

Dans le domaine des déchets, la communauté de communes a participé activement aux travaux d'élaboration du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et, en matière de traitement, collabore avec le SYMEED dans la recherche de solutions mutualisées. La Communauté de communes a également signé un programme local de prévention de déchets visant à une réduction de 7 % des déchets produits à l'échéance de 2014.

Des collaborations entre les acteurs du territoire de la Communauté de communes se sont déployées dans le domaine de la cohésion sociale :

- de nombreuses collaborations existent entre le Centre départemental d'action sociale de Pont-l'Abbé et les communes du territoire, notamment Penmarc'h dans le cadre de la jeunesse, Loctudy avec le CCAS et la Ville de Pont-l'Abbé, formalisée via la charte des acteurs sociaux.
- suite à la mise en place d'un partenariat sollicité en 2010 par la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud avec le Conseil général et l'Hôtel Dieu de Pont-l'Abbé, la piscine communautaire Sud bénéficie, dans le cadre de séances préparatoires à l'accouchement, de l'intervention d'un temps de sage-femme de la Protection maternelle et infantile et d'une professionnelle du centre périnatal de l'Hôtel Dieu.

La signature du contrat est l'occasion de poursuivre ces collaborations et de les étendre à de nouveaux domaines.

Les engagements du Conseil général

Période 2012-2017

6

Dans le cadre de la réflexion préalable au contrat, de nombreux points de convergence sont apparus, sur la base desquels a pu être construite une vision partagée de l'aménagement et du développement du territoire correspondant aux enjeux suivants :

- Renforcer la maritimité du territoire, vecteur de développement de la CCPBS
- Aménager le territoire de la CCPBS dans une optique de développement durable
- Favoriser le mieux vivre ensemble par le développement d'une politique de solidarité

La Communauté de communes a engagé, en 2010, une réflexion pour construire un projet de territoire qui vise à se rassembler autour d'une ambition commune pour les 10 prochaines années. Ce projet est concrétisé par un programme d'actions et la prise de compétences nouvelles pour la collectivité dans le domaine du tourisme, de l'insertion et des personnes âgées. Le Conseil général sera attentif à ces évolutions et accompagnera ces prises de compétence.

En complément des actions qui sont inscrites au présent contrat de territoire, le Conseil général du Finistère s'engage à contribuer à ces enjeux par divers soutiens, partenariats ou interventions en maîtrise d'ouvrage départementale pour la période 2012-2017.

Dans le domaine de la préservation de la qualité de l'eau le Conseil général poursuivra son soutien dans le cadre du nouveau contrat territorial de SAGE Ouest Cornouaille (ex SAGE Pays Bigouden/Cap Sizun), contrat unique à l'échelle du SAGE, intégrant les opérations des deux contrats territoriaux de bassins versants du Goyen et de la Rivière de Pont l'Abbé à compter de 2012. En lien avec les acteurs du SAGE de l'Ouest Cornouaille, la Communauté de communes étudiera la problématique de la sécurisation de l'approvisionnement en eau en quantité et en qualité, étant confrontée en période estivale à des difficultés d'apports en eau.

complémentaires au contrat de territoire

Période 2012-2017

Dans le domaine de la culture, le Département poursuivra son soutien au titre du patrimoine et des sites culturels du territoire notamment au Musée du Pays Bigouden de Pont-l'Abbé qui depuis 2009 a rejoint le réseau départemental des musées et sites patrimoniaux. Une réflexion sur deux thèmes serait pertinente à engager dans la période du contrat de territoire : d'une part tendre au développement d'une école de musique à rayonnement intercommunal et d'autre part organiser une mise en réseau des bibliothèques publiques du territoire avec la reconfiguration de la bibliothèque de Pont-l'Abbé en tête de réseau. Le Conseil général sera attentif à l'évolution de ces dossiers.

Dans le domaine de l'action sociale, le Territoire d'action sociale d'Audierne/Douarnenez/Pont-l'Abbé a réactualisé son projet social de territoire dans tous ses domaines d'interventions. Ce travail a permis d'identifier 7 objectifs opérationnels pour ce territoire sur les années 2010-2014, il s'agit de :

- Renforcer la mission d'accueil social et accompagner les finistériens dans l'accès à leurs droits en donnant toute sa place à l'usager,
- Prévenir les risques de déséquilibres et/ou de rupture dans la relation parent/enfant,
- Aider les familles à développer leur projet de vie par la mobilisation de toutes leurs ressources,
- Développer et favoriser une politique du logement adaptée aux différents publics et territoires,
- Mobiliser une offre d'insertion sociale,
- Encourager la vie sociale des personnes âgées,
- Favoriser le maintien à domicile.

En partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, le Territoire d'action sociale déclinera ces objectifs opérationnels. Parmi les actions concrètes identifiées du projet social de territoire, le TAS souhaite informer et sensibiliser les personnels municipaux de Pont-l'Abbé intervenant dans les écoles et garderies sur la thématique enfance.

Plus spécifiquement, en matière d'accueil de la petite enfance, la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud fait partie des zones ciblées comme prioritaires par le

programme d'aide à l'accueil de la petite enfance qui encourage à la création de nouvelles places d'accueil en structures collectives. Les projets émergeant sur le territoire seront donc suivis attentivement par le Département.

Confrontée au vieillissement de la population, la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud constitue un secteur faiblement doté en équipements d'établissements pour les personnes âgées, alors que la part des plus de 60 ans et de plus de 75 ans est plus importante que sur le Finistère. Figurant au titre des territoires prioritaires pour la création de places en établissements, le Schéma gérontologique " Bien vieillir en Finistère " prévoit la création de 516 places, d'ici 2013, sur l'ensemble du Département, dont 36 places sur la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud. Une attention particulière sera portée à la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

En vue d'améliorer la réponse aux besoins des personnes fragilisées par le handicap et l'âge, le Conseil général s'engage à soutenir la reconversion de l'Hôtel Dieu de Pont-l'Abbé par la création de 77 lits, pour lequel il a décidé, en 2010, de participer à hauteur de 1 386 000 € dans le cadre du volet territorial du Contrat de projet Etat-Région 2007-2013.

Les engagements du Conseil général

Période 2012-2017

8

Dans le domaine de l'insertion, le Conseil général soutient, aux côtés de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud et de ses communes, différentes structures d'insertion dont la Mission locale du Pays de Cornouaille, l'Association Mobil'Emploi, le Module d'Insertion Sociale et professionnelle et Economique (MISE) qui développe une méthode de placement à l'emploi très performante sur Pont-l'Abbé.

Il mobilise également des financements en partenariat avec les collectivités locales du territoire (EPCI, communes) pour soutenir des projets d'insertion concernant :

- Deux chantiers d'insertion portés par l'Association des Paniers de la Mer qui concernent des secteurs novateurs : le maraîchage biologique et un atelier poissons situés respectivement à Loctudy et Penmarc'h.
- L'intervention de l'Association ACTIFE (Action Territoriale pour l'Insertion la Formation et l'Emploi), implantée début 2011 sur le territoire pour rapprocher l'insertion du développement économique. Le Conseil général a financé cette nouvelle offre de service pour le territoire : la création de deux nouvelles équipes emplois, un conseiller d'insertion professionnel, un chargé de mission clause d'insertion. La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud accompagne l'implantation d'ACTIFE sur le territoire, met des locaux à disposition et s'implique dans le conseil d'administration de l'association.
- Deux actions d'insertion sociale avec l'appui de différentes communes pour les personnes les plus éloignées de l'emploi : l'Atelier vie quotidienne du CODES et le Jardin d'insertion du Pays Bigouden à Pont-l'Abbé qui travaillent en partenariat avec les associations caritatives locales et le centre social Maison de la Particip'Actions.

complémentaires au contrat de territoire

Période 2012-2017

En complément des actions qui sont inscrites au présent contrat de territoire, le Conseil général du Finistère s'engage à contribuer à ces enjeux par les réalisations suivantes, sous maîtrise d'ouvrage départementale pour le période 2012-2017 :

Dans le domaine des déplacements : afin de renforcer l'attractivité des pôles urbains cornouaillais et de favoriser une mobilité durable sur le territoire à l'échelle du Pays de Cornouaille, le Conseil général réaffirme l'intérêt des projets relatifs à la desserte des ports de Cornouaille. En partenariat avec la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud et du Haut Pays Bigouden, une réflexion sera à approfondir sur l'ensemble de la rocade de Pont-l'Abbé afin de maintenir la fluidité malgré les zones commerciales. Le Conseil général poursuivra les différents projets en cours sur le territoire notamment :

- L'engagement des travaux d'aménagement du giratoire de Sainte-Marine à Combrit,
- L'étude d'aménagement de l'itinéraire de la RD 102 entre Pont-l'Abbé et Plobannalec-Lesconil, afin de sécuriser les intersections et d'aménager des pistes cyclables pour les usagers,
- La liaison Plonéour/Pont-l'Abbé,
- Dans le cadre du schéma vélo 2010-2014, le Département étudiera la poursuite de la véloroute dénommée " La Littorale ", qui consiste à rallier le port de St Guérolé-Penmarc'h au sémaphore de la Pointe du Raz, en empruntant

dans sa plus grande partie la route du vent solaire,

- La poursuite de l'aménagement de la voie verte Quimper/Pont-l'Abbé notamment pour favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicaps.

Dans le domaine maritime, le Conseil général poursuit les travaux engagés en 2009 visant à conforter les activités économiques existantes et à favoriser leur développement, à travers plusieurs opérations majeures :

- Le dragage des ports de pêche de Loctudy et Lesconil,
- Le démarrage des travaux d'interface ville-port à St Guérolé,
- La poursuite de la réflexion en cours menée en concertation avec les professionnels, la commune de Lesconil, la Chambre de commerce et d'industrie de Quimper-Cornouaille, concernant d'une part un transfert de la compétence portuaire vers la commune et d'autre part une évolution des infrastructures dans une perspective de développement d'un projet de mixité pêche-plaisance.

Dans le domaine de l'aménagement numérique, le développement du très haut débit pour répondre aux besoins des entreprises d'accéder à des réseaux performants sera pris en compte dans les projets départementaux.

En parallèle de la réflexion menée à l'échelle du SCoT de l'Ouest Cornouaille, la Communauté de communes a engagé un travail en lien avec l'organisme Mairie-Conseil (émanation de la Caisse des dépôts et consignations) impliquant les élus communaux, les acteurs économiques locaux (banques, chambres consulaires, experts comptables) afin de se doter d'une stratégie de développement économique. Huit axes de travail ont été identifiés pour assurer le développement du Pays Bigouden Sud, parmi lesquels l'affirmation de l'image du territoire et son développement économique constituent la priorité. A partir de ces axes de travail, des projets d'avenir vont être définis.

Renforcer la maritimité de développement

10

A la pointe du Finistère, s'étend le territoire du Pays Bigouden Sud qui, de par son ouverture sur la mer et ses quatre ports de pêche, se caractérise comme l'un des territoires le plus maritime du Département.

Le territoire souhaite s'appuyer sur cette maritimité comme ressource économique et vecteur de communication et d'échanges pour favoriser le développement du Pays Bigouden Sud. Cette orientation s'inscrit dans les ambitions du SCoT de l'Ouest Cornouaille, en cours d'élaboration, et celles du Conseil général qui, dans le cadre de son projet stratégique 2010-2014, souhaite " Faire de la mer et du littoral un atout pour le Finistère ".

Cet enjeu se décline selon les thématiques suivantes :

Thématique 1 : Accompagner l'adaptation de l'économie locale et des compétences

La pêche a représenté et représente encore un pilier important de l'économie du territoire. L'activité, associée à la filière reste l'un des principaux employeurs du Pays Bigouden. A Loctudy près de 300 emplois directs ou indirects sont liés à la pêche, 600 à Penmarc'h et plus de 1 000 au Guilvinec.

Toutefois, le recul de l'emploi dans cette industrie (diminution de 31 % entre 2000 et 2007), la baisse des apports de la pêche, l'arrêt de certaines activités (fermeture de la criée de Lesconil), imposent de redéfinir la place de la pêche dans le cadre d'une réflexion prospective sur la diversification des activités économiques et du développement notamment de la plaisance.

A ce titre, le Département accompagnera les ports de pêche dans ces démarches de reconversion se traduisant, dans le contrat de territoire, par le soutien à une étude portée par la Communauté. Elle souhaite, dans le cadre de sa compétence développement économique, participer à cette réflexion globale d'adaptation des espaces portuaires. Cette étude devra aborder la question du nombre de places de plaisance à créer sur le territoire et de façon plus globale à l'échelle du Sud Finistère. La création d'un port de plaisance au Guilvinec / Treffiagat-Lechiagat doit s'inscrire dans cette étude globale et

au vu du résultat de cette étude le Conseil général pourrait examiner un accompagnement dans le cadre de la révision du contrat de territoire à mi-parcours.

Plusieurs collectivités, à l'instar des communes regroupées du Guilvinec et Treffiagat et de Plobannalec-Lesconil, réfléchissent au développement de la mixité pêche plaisance. Le projet de reconversion du port de pêche de Lesconil étant bien avancé, il est proposé de le soutenir au titre du contrat de territoire à hauteur de 505 000 €.

Comme l'identifie le SCoT, cette maritimité, pour se différencier des autres territoires littoraux, doit être mise en valeur de manière spécifique, en lien avec l'identité culturelle et économique du territoire. Elle doit s'appuyer notamment sur plusieurs leviers : une pêche de qualité (labellisation, tourisme lié la pêche), la mise en place d'une agriculture littorale, une politique d'écotourisme et le développement de la plaisance. Il convient, par ailleurs, d'assurer un environnement propice au développement des activités liées à la mer et de faire émerger de nouvelles filières innovantes (nutrition santé, énergie verte et marines...). La Communauté de communes souhaite renforcer la coordination des acteurs de la pêche, de la plaisance, du nautisme et du tourisme et accompagner les initiatives, voire de faire émerger de nouvelles actions. Le contrat de territoire encourage cette démarche par le soutien au développement d'actions pour 3 ans.

Par ailleurs, le Département accom-

du territoire, vecteur de la CCPBS

pagne financièrement les travaux d'interface ville/port de St Guénéolé dans la partie portuaire. Toutefois, étant dans l'impossibilité d'avoir une visibilité sur le coût de l'opération à ce stade du projet, il est proposé de l'étudier lors de la révision à mi-parcours.

Enfin, au titre de la plaisance, un soutien sera apporté à deux opérations : l'aménagement du port de Sainte Marine, le dragage du port de plaisance de l'Île-Tudy et les travaux de confortement dunaire.

Thématique 2 : Valoriser la richesse du patrimoine maritime et touristique du territoire

Territoire littoral doté d'une forte attractivité touristique (accueillant plus de 40 000 touristes résidents, doublant ainsi sa population en période estivale), le Pays Bigouden Sud dispose de près de 50 000 lits touristiques, de plus de 180 hôtels-restaurants, de plusieurs ports de plaisance, de musées, de monuments religieux emblématiques, de sites naturels...

Au-delà d'une liste d'atouts et de points d'attraction, la Communauté de communes souhaite s'impliquer d'avantage dans sa compétence touristique et développer une approche plus communautaire de ce domaine. A cet effet, elle souhaite réaliser un schéma de développement des activités touristiques à l'échelle intercommunale afin de définir des priorités en terme de sites et d'actions, d'organiser une gouvernance de politique touristique locale et de concevoir des outils de suivi de

la fréquentation. Le contrat de territoire accompagne l'élaboration de ce schéma de développement touristique qui constitue un outil primordial dans la mise en place d'une véritable politique " tourisme " à l'échelle intercommunale. La question de l'organisation touristique est réelle concernant ce territoire. L'articulation des différents acteurs, avec 6 offices de tourisme, n'est pas optimale au regard du potentiel qu'offre ce territoire.

Du point de vue du patrimoine naturel, le Pays Bigouden Sud présente une offre de sites, de paysages emblématiques du Département d'une rare diversité : la Baie d'Audierne, la Pointe de la Torche, Tronoën, Penmarc'h et une façade maritime marquée par les ports et activités de pêche (le Guilvinec, Lesconil) puis par des paysages alternant des ambiances balnéaires (Ile Tudy, Sainte Marine) et fluviales (rivière de Pont-l'Abbé). Les 300 kilomètres de sentiers de randonnée pédestre répertoriés participent à l'attractivité du territoire et conditionnent de nombreuses activités économiques locales. En matière de randonnée, le Conseil général encourage la mutualisation des moyens et l'harmonisation des pratiques. Une réflexion est engagée avec le Département et la Communauté de communes pour la mise en place d'une coordination et d'une gestion communautaire des itinéraires de randonnée.

En plus de l'attrait du territoire par sa façade maritime et littorale, l'offre touristique peut s'appuyer sur un riche patrimoine culturel (calvaire

de Tronoën et phare d'Eckmühl), des musées et équipements touristiques (Musée Bigouden, Haliotika, Manoir de Kérazan...) Plusieurs projets importants, soutenus au titre du contrat de territoire, vont venir enrichir cette offre : l'aménagement du parc de Moulin Mer porté par le commune du Guilvinec, le réaménagement du site de Tronoën et l'amélioration de l'accueil touristique à Saint Pierre Penmarc'h, autour du phare d'Eckmühl, afin notamment de favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Pour valoriser l'image du Pays Bigouden et plus largement l'Ouest Cornouaille, l'Agence Ouest Cornouaille Développement souhaite lancer les assises du tourisme de l'Ouest Cornouaille. Ce projet soutenu dans le cadre du contrat de territoire est conforme aux préconisations du schéma départemental du tourisme et présente un intérêt pour le Département, car il s'inscrit à la fois dans une volonté locale de réunir les acteurs concernés et dans les évolutions départementales en cours.

Enjeu 1 - Renforcer la maritimité du territoire, vecteur de développement de la CCPBS

	Modalités de financement	Montant plafond
Thématique 1 : Accompagner l'adaptation de l'économie locale et des compétences		
<p>Etudes pour accompagner la reconversion des espaces portuaires Cette étude menée devra aborder la question du nombre de places de plaisance à créer sur le territoire et de façon plus globale à l'échelle du Sud Finistère. Le Conseil général devra être associé à cette réflexion par une représentation au sein du comité de pilotage et du comité technique. Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud</p>	Novateur 30%	9 000 €
<p>Reconversion du port de pêche de Lesconil Maître d'ouvrage : Commune de Plobannalec-Lesconil</p>	Selon les orientations déjà votées	505 000 €
<p>Mise en place d'une animation pour le développement d'activités porteuses liées à la mer : renforcer la coordination des acteurs de la pêche, de la plaisance, du nautisme et du tourisme et accompagner les actions de développement de ces secteurs d'activité. Le Conseil général apportera un soutien au développement d'actions pour 3 ans (uniquement sur la phase de mise en oeuvre). Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud</p>	Novateur 20 % plafonné à 4000 €/ an sur 3 ans	12 000 €
<p>Interface ville/port Saint Guénolé Le soutien du Conseil général portera sur les travaux effectués dans le périmètre portuaire. A ce stade du projet, il n'est pas possible d'avoir une visibilité sur le coût de l'opération. En conséquence, il est proposé de l'étudier lors de la révision à mi-parcours. Maître d'ouvrage : Commune de Penmarc'h</p>	Selon les critères de la politique ordinaire	À étudier à la mi-parcours
<p>Aménagement du port de Sainte Marine Maître d'ouvrage : Commune de Combrit</p>	Politique ordinaire 30 % des inv. éligibles au dispositif d'aide aux ports de plaisance, plafonné à 50 000 €	50 000 €
<p>Dragage du port de plaisance de l'Île-Tudy et confortement dunaire Maître d'ouvrage : Commune de l'Île Tudy</p>	Novateur : 1 - étude et travaux relatifs au banc de sable : 100% 2 - 30% des opérations relevant de la compétence la commune	1- non définissable à ce stade 2- non définissable à ce stade

Thématique 2 : Valoriser la richesse du patrimoine maritime et touristique du territoire		
Etude pour l'élaboration d'un schéma de développement des activités touristiques et mise en valeur des sites d'intérêt communautaire Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	Novateur : 5000 € / an pour 2012 et 2013	10 000 € sur 2 ans
Randonnée : mettre en place une coordination de projet au niveau communautaire : action liée à la mise en place d'une convention d'objectifs entre l'EPCI et le Département Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	Selon les modalités du programme ENS (hors matériel et hors signalétique)	50 000 €
Aménagement du parc de Moulin Mer Le projet a pour objet la protection et l'ouverture au public d'un espace de 4, 5 hectares. Maître d'ouvrage : Commune du Guilvinec	Novateur	30 000 €
Projet de réaménagement du site de Tronoën Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Jean-Trolimon	Politique ordinaire Études : 30 % plafonné à 4 500 € Travaux: 15 % plafonné à 75 000 €	Études : 4 500 € Travaux: 75 000 €
Optimiser l'accueil touristique à Saint Pierre PENMARC'H autour du phare d'Eckmühl, du centre de découverte maritime, du canot Papa Poydenot et de l'Office du tourisme et favoriser l'accès handicap Le projet devra porter une attention plus importante sur la mise en place ou le confortement de services de qualité aux usagers. Maître d'ouvrage : Commune de Penmarc'h	Politique ordinaire 15 % plafonné à 75 000 € (hors scénographie) sous réserve de préci- sions sur la mise en place de services de qualité aux usagers	45 000 €
TOTAL de l'enjeu " Renforcer la maritimité du territoire, vecteur de développement de la CCPBS "		790 500 €

Aménager le territoire de développement

14

Cet enjeu se décline selon les thématiques suivantes :

Thématique 1 : Améliorer l'intermodalité des déplacements

Bien que géographiquement enclavé de par sa position, le territoire est doté d'infrastructures de transport qui le rend facile d'accès (RD 785 aménagée en 2x2 voies) et profite des équipements situés sur l'agglomération de Quimper (gare TGV, aéroport). Le Pays Bigouden Sud connaît une augmentation des déplacements vers Quimper et en son sein. Aussi, dans une optique de développement durable, la Communauté de communes souhaite réorganiser les déplacements.

Elle a pour ambition première de développer les transports intra-communautaires, via la mise en place d'un système de rabattement permettant de relier le réseau structurant départemental Penn ar Bed. L'atteinte de cet objectif passe, en premier lieu, par une étude permettant d'apprécier les besoins de rabattement sur le réseau Penn ar Bed sur les transports collectifs et en second lieu par une expérimentation pour la mise en œuvre d'un réseau communautaire en lien avec le réseau armature départemental.

Pour encourager l'utilisation d'autres modes de déplacements que la voiture individuelle, plus respectueux de l'environnement (transports en commun, covoiturage, déplacements doux), le contrat de territoire soutient ainsi la création d'un pôle d'échanges

multimodal à autour de la gare routière de l'étang à Pont l'Abbé.

Par ailleurs, le contrat accompagne l'aménagement de la gare routière pour l'ensemble scolaire Laënnec à Pont-l'Abbé, utilisée par les collégiens de l'ensemble du territoire, à hauteur de 150 000 €. Un projet similaire, pour l'ensemble scolaire St Gabriel, est identifié mais nécessitera d'être précisé. Ces deux actions font l'objet d'un travail en partenariat avec les services du Conseil général.

Enfin, pour compléter l'offre de transports sur le territoire, le développement des modes doux est à explorer via des actions sur l'aménagement de boucles locales en lien avec les liaisons existantes. Aucun projet local n'ayant été pour l'heure identifié, il est proposé d'étudier les actions à mi-parcours et de déterminer une enveloppe financière correspondante à cette occasion.

Thématique 2 : Favoriser le maintien de l'économie locale

Le territoire a pour ambition de favoriser l'accueil et le développement de nouvelles entreprises, facteur de maintien et d'accroissement de la population. Cela passe par le développement d'une offre immobilière via la création d'ateliers-relais et d'une offre foncière de qualité, pour l'aménagement de zones d'activités, répartie sur l'ensemble du territoire intercommunal. À ce titre, si cinq zones d'activités ont été créées et commercialisées, la demande reste constante pour de nouveaux terrains.

La Communauté souhaite poursuivre cette politique économique à travers :

- L'aménagement de la zone d'activités du Sequer Nevez II à Pont-l'Abbé, à dominante tertiaire en 2013 : un soutien est prévu au contrat si le projet répond aux critères du dispositif Bretagne Qualiparc,
- La création d'une zone d'activités à Ty Robin à Combrit, projet d'envergure à vocation industrielle et logistique, le long de la "Transbigoudène". Les travaux étant prévus pour 2013 à 2016, il est proposé d'étudier ce projet lors de la révision à mi-parcours.

Enfin, pour favoriser le maintien de l'économie de proximité, la Communauté de communes souhaite aider la commune de Tréméoc à acquérir un commerce de proximité à dominante alimentaire au centre bourg. Dans la même optique, afin de maintenir le développement des activités nautiques, il est proposé d'étudier, lors de la révision à mi-parcours, le projet de la commune de Combrit visant à créer une cale de mise à l'eau pour répondre aux besoins de l'entreprise "Structures" créateur des POGO.

Thématique 3 : Construire une politique habitat adaptée aux besoins du territoire, en lien avec les territoires voisins

Au regard d'une analyse des caractéristiques menée par l'Observatoire départemental de l'Habitat, le Pays Bigouden Sud constitue un

de la CCPBS dans une optique durable

secteur tendu pour l'habitat pour de multiples raisons :

- Un étalement urbain, caractérisé par la dissémination d'habitat individuel le long des routes. La consommation foncière est la plus importante au regard des territoires voisins (de plus de 40 hectares par an entre 2001 et 2006 contre 30 entre 1995 et 2000 (source : SCoT SIOCA)) ;
- Une grande attractivité liée à sa frange littorale et sa proximité avec Quimper, se traduisant par une augmentation importante du marché foncier, une part élevée de résidences secondaires, entraînant un enjeu de mixité sur le littoral ;
- Un taux de logements sociaux, inférieur au niveau départemental : 4,9 % contre 10,1 % dans le Finistère (sources DGI pour les résidences principales en 2008) ;
- Un parc privé vétuste : une majorité de communes présente un taux de logements inconfortables supérieur à la moyenne finistérienne qui était de 1,7 % en 2001 (source : étude habitat - Scot SIOCA) et une adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Au regard de ces nombreux enjeux en matière d'habitat sur ce territoire, la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud et les deux Communautés de communes du Haut Pays Bigouden et du Cap Sizun souhaitent mener, en partenariat, une étude pour construire respectivement leur programme local de l'ha-

bitat (PLH). Ce diagnostic permettra d'avoir un regard sur la situation de ces trois EPCI en matière d'habitat et de bâtir un projet adapté pour les 6 prochaines années, en cohérence avec les orientations du SCoT de l'Ouest Cornouaille. Le Conseil général encourage la mise en place de PLH par les communautés de communes et soutient à titre novateur l'initiative entreprise par les 3 EPCI pour mener une étude commune.

Par ailleurs, dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage révisé, il est réaffirmé la nécessité de créer un terrain d'accueil permanent sur le Pays Bigouden et en particulier Pont-l'Abbé, avec la participation financière des communes de Penmarc'h et Plonéour-Lanvern. Le contrat de territoire soutient la création d'une aire d'accueil des gens du voyage d'une capacité de 30 emplacements sur Pont-l'Abbé.

Thématique 4 : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel en vue de le sauvegarder pour les générations futures

La Communauté de communes renferme des paysages et des espaces de biodiversité exceptionnelles qui participent à l'attractivité et à l'image du territoire. Il s'agit du territoire comportant le plus de surfaces d'espaces naturels sensibles, avec plus de 1000 hectares en propriété du Conseil général et du Conservatoire du Littoral.

La protection et la mise en valeur

d'un tel patrimoine naturel nécessite une mutualisation des moyens et la mise en réseau des sites naturels grâce à une politique communautaire des espaces naturels sensibles. Dans ce contexte, le Conseil général accompagne l'EPCI dans cette prise de compétence sur les 6 ans du contrat, à formaliser par une convention d'objectifs.

Une réflexion sera également à mener sur la problématique de gestion de la Baie d'Audierne située sur les 2 EPCI (Communauté de communes du Haut Pays Bigouden et Communauté de communes du Pays Bigouden Sud) à la demande du Département.

En outre, pour préserver le site de la Torche, le contrat de territoire soutient la réhabilitation d'une ancienne décharge.

Par ailleurs, sous l'effet conjugué de nombreuses activités et d'aménagements avec des conséquences environnementales pour la préservation des milieux, l'espace littoral devient un véritable enjeu et nécessite une attention particulière. À ce titre, le Ster de Lesconil, estuaire de 36 hectares, considéré comme un site de référence pour les scientifiques et les pêcheurs car jouant un rôle important dans le renouvellement des espèces de poissons, est au cœur d'une réflexion impliquant les élus locaux, les institutions (DDTM, Conseil général) et associations locales... En effet, le Ster se transforme progressivement en un marais maritime pouvant à terme se fermer définitivement. En aval, le sable de la dérive littorale, bloqué

Aménager le territoire de développement

par le pont-digue, entraîne la formation de bancs de sable. Pour résoudre cette problématique, il est proposé en 2012 d'engager des travaux visant à la réestuarisation du Ster. De nombreuses études ont été menées sur ce sujet (l'étude d'impact et l'incidence Natura 2000). Un soutien départemental à hauteur de 10 % d'un montant plafonné à 170 000 € sera apporté à titre dérogatoire via le contrat de territoire.

Thématique 5 : Soutenir les équipements structurants de gestion des déchets

Afin de compléter la filière de traitement des ordures ménagères de son territoire, la Communauté de communes a créé en 1996 une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) à Tréméoc, équipement unique sur le département. L'exploitation de cette installation s'est arrêtée en juillet 2009, les cellules de stockage existantes étant remplies. Depuis l'adoption du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, adopté en octobre 2009, le stockage des déchets ultimes provenant de l'unité de compostage de Lezinadou en Plomeur n'est plus possible. Les refus légers de compostage doivent désormais être valorisés énergétiquement. Cependant, à l'échelle de la Cornouaille, et en cohérence avec les objectifs fixés par le Plan départemental sur la période 2008 – 2018, l'extension de l'installation de stockage de déchets

non dangereux de la Communauté de communes constitue un équipement structurant qui contribue à la complémentarité des équipements de traitement sur la partie sud du Finistère. C'est dans ce cadre que l'EPCI envisage l'extension du site sur la commune de Plonéour-Lanvern. Pour le Conseil général, cet équipement revêt donc, en l'absence d'autre équipement de ce type sur le Finistère, un intérêt départemental. Aussi, il devra accueillir les déchets des autres EPCI du département, en premier lieu du sud Finistère. Compte tenu du caractère structurant de l'équipement, le contrat de territoire soutient cette opération d'extension de l'installation de stockage via une aide plafonnée à 400 000 €.

Concernant la politique de valorisation des déchets, une mutualisation des actions sera à rechercher avec la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden. Le territoire étant bien desservi en déchèteries, le Conseil général ne soutient que les travaux de réhabilitation des trois déchèteries existantes de Plomeur, de Combrit et de Plobannalec-Lesconil. En outre, pour préserver le site littoral sensible de la Torche, propriété du Conservatoire du Littoral, le contrat de territoire soutient la réhabilitation d'une ancienne décharge. Il est rappelé que la date d'échéance pour le dépôt des dossiers de demande de financement de réhabilitation des décharges brutes est fixée au 31 décembre 2011.

En matière d'assainissement collectif, et non collectif, le Conseil général souhaite que la Communauté de communes engage une réflexion sur une éventuelle prise de compétence communautaire en la matière, répondant par ailleurs aux préconisations du schéma départemental de coopération intercommunale. Le contrat inscrit cette préoccupation et participe à l'étude de faisabilité.

de la CCPBS dans une optique durable

Enjeu 2 - Aménager le territoire de la CCPBS dans une optique de développement durable

	Modalités de financement	Montant plafond
Thématique 1 : Améliorer l'intermodalité des déplacements		
Réalisation d'une étude des déplacements (rabattement sur le réseau armature Cg29 et aménagements) Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	Novateur 30 %	18 000 €
Mise en œuvre d'un réseau communautaire en lien avec le réseau du Conseil général Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	A négocier avec le partenaire à la fin de l'étude	
Création d'un pôle multimodal autour de la gare routière de l'étang à Pont l'Abbé La réalisation du pôle d'échange multimodal devra faire l'objet d'un travail partenarial avec la Direction des déplacements du Conseil général afin de définir en cohérence le projet et d'identifier les dépenses éligibles. La problématique de l'aménagement du bâtiment sera à intégrer dans la réflexion Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud ou commune de Pont l'Abbé	Novateur 50 % du coût du projet+ conditions	185 000 €
Création de gares routières scolaires 1-2012 : ensemble scolaire Laënnec 2-2013-2014: ensemble scolaire Saint Gabriel Maître d'ouvrage : Commune de Pont l'Abbé	1 - 50% 2 - Projet à préciser par le partenaire	1-150 000 € 2- non déterminé
Offrir un maillage cyclable d'itinéraires d'intérêt local, complémentaire à la véloroute littorale En l'absence d'aménagements cyclables aboutis, ce projet sera décliné en actions à l'occasion de la révision à mi- parcours. Maître d'ouvrage : Communes du Pays Bigouden Sud	Renvoi à mi-parcours	
Thématique 2 : Favoriser le maintien de l'économie locale		
Construction de 3 ateliers ou de bureaux relais de 300 m ² Ces ateliers-relais ont pour vocation à accueillir temporairement les entreprises. Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	15% limité à un coût de construction de 700 €/m ² HT, plafonné à 80 000 €)	94 500 € (31 500 par atelier)

<p>Aménagement de zones communautaires d'activités 1- Aménagement de la zone Sequer Nevez II : 2013 (projet estimé à 700 000 €) 2- Aménagement de la zone TY Robin : travaux de 2013 à 2016 (pour 6 M €) Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud</p>	<p>Sous réserve de répondre aux critères du dispositif d'aide départemental de Bretagne Qualiparc</p>	<p>1 - 140 000 € 2 - renvoi à mi-parcours</p>
<p>Maintien du commerce à TREMEOC Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud</p>	<p>20% plafonné à 12 000 € (politique ordinaire)</p>	<p>12 000 €</p>
<p>Création d'une cale de mise à l'eau sous le pont pour permettre le développement des activités nautiques locales A ce stade du projet, il n'est pas possible d'avoir une visibilité sur la faisabilité et le coût de l'opération. En conséquence, il est proposé de l'étudier lors de la révision à la mi-parcours. Maître d'ouvrage : Commune de Combrit</p>	<p>Renvoi à mi-parcours</p>	
<p>Thématique 3 : Construire une politique habitat adaptée aux besoins du territoire, en lien avec les territoires voisins</p>		
<p>Etude PLH engagée sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud Le PLH est mené sur un territoire élargi, avec les communautés de communes du Pays Bigouden Sud et du Cap Sizun – Les 3 communautés de communes souhaitent mener, en partenariat, une étude pour construire respectivement leur PLH. Une fois le PLH adopté, le Conseil général étudiera lors de la révision à la mi parcour les opérations pour lesquelles le Département apportera un soutien financier. Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud</p>	<p>Novateur 20%</p>	<p>10 000 €</p>
<p>Création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le cadre de la révision du schéma départemental cofinancée par Pont l'Abbé, Penmarc'h et Plonéour-Lanvern 30 emplacements sont prévus. Maître d'ouvrage : Commune de Pont l'Abbé</p>	<p>6 352 € / place (critères de la politique ordinaire)</p>	<p>190 560 €</p>
<p>Thématique 4 : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel en vue de le sauvegarder pour les générations futures</p>		
<p>Mettre en place une coordination de la gestion des ENS sur l'ensemble du territoire de la CCPBS Le partenariat sera formalisé via une convention d'objectifs. Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud</p>	<p>54 408 € / an sur 6 ans (critères de la politique ordinaire)</p>	<p>330 000 €</p>

<p>Mettre en place une réflexion sur la problématique de gestion de la Baie d'Audierne située sur les 2 EPCI (CCHPB et CCPBS) Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud</p>	Sans incidence financière	
<p>Réhabilitation de l'ancienne décharge sur le site de la Torche Maître d'ouvrage : Conservatoire du Littoral</p>	Dérogatoire 20% avec plafond d'assiette à 381 000 €	76 200 €
<p>Réestuarisation du Ster de Lesconil Une étude présentant l'intérêt écologique de l'opération a été transmise. Un soutien du Département sera apporté à titre dérogatoire. Maître d'ouvrage : Commune de Plobannalec-Lesconil</p>	Dérogatoire 10%	170 000 €
Thématique 5 : Soutenir les équipements structurants de gestion des déchets		
<p>Extension de l'Installation de stockage de déchets ultimes (ISDND de Tréméoc) Le projet doit être considéré par l'EPCI comme d'intérêt départemental et permettre d'accueillir les déchets des autres EPCI du département et en premier lieu du sud Finistère, conformément aux objectifs du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud</p>	10 % plafonné à 400 000 €+ conditions	400 000 €
<p>Réhabilitation des 3 déchèteries existantes sur le territoire de la CCPBS Le soutien du Conseil général portera sur la remise à niveau des 3 déchèteries existantes de Plomeur, de Combrit et de Plobannalec-Lesconil. Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud</p>	20 % avec plafond d'assiette de 30 000 à 40 000 € suivant le niveau de labellisation	Entre 18 000 € et 24 000 € pour les 3 déchèteries (part Cg -hors ADEME)
<p>Etat des lieux et diagnostic des systèmes d'assainissement collectif et non collectif (SDCI) Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud</p>	30 %	15 000 €
TOTAL de l'enjeu " Aménager le territoire de la CCPBS dans une optique de développement durable "		1 815 260 €

Favoriser le mieux vivre d'une politique

20

Cet enjeu se décline selon les thématiques suivantes :

Thématique 1 : Favoriser une organisation territoriale des équipements et des services culturels, socioculturels, et sportifs et permettre leur accès à tous

Afin d'assurer un aménagement équilibré de son territoire, la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud doit proposer une offre de service adaptée aux besoins de toute la population locale et répartie sur l'ensemble du territoire. La mise en réseau des équipements et services doit être privilégiée (mutualisation, transversalité des programmations, coordination, intercommunalité). C'est en ce sens que la création d'un stade d'athlétisme à Pont l'Abbé, ayant un rayonnement communautaire voire supra communautaire, est portée par la Communauté de communes.

De même, le Conseil général porte une attention particulière sur la réflexion engagée par les acteurs locaux en lien avec Nautisme en Finistère sur une mutualisation des centres nautiques du territoire. La révision à la mi-parcours permettra ainsi de faire un point d'avancement.

A ces projets de rayonnement intercommunal, s'ajoutent des besoins affirmés dans des domaines de compétence communale : capacité d'accueil de la population, activités de loisirs, développement de structures de proximité en faveur des enfants et des jeunes (ALSH, espaces jeunes) et équipements nautiques.

Le mieux vivre ensemble se construit aussi à partir de la culture traditionnelle. Le territoire est doté d'un patrimoine culturel de renom (église de Loctudy, chapelle de Tréminou, calvaire de Tronoën, phare d'Eckmühl, mégalithes) et de musées et équipements touristiques qu'il convient de soutenir. A ce titre, le contrat de territoire accompagne l'Institut de France pour une étude sur le projet scientifique et culturel du Manoir de Kérazan (site fréquenté par 25 000 visiteurs par an).

ensemble par le développement de solidarité

Thématique 2 : Organiser une politique des solidarités et de cohésion sociale

Dans le cadre des évolutions des compétences communautaires, la Communauté de communes a décidé d'intégrer un volet social afin " d'être plus présente dans le développement des politiques de solidarité ".

Confrontée à de multiples enjeux socio-économiques, la Communauté de communes souhaite mener une analyse des besoins sociaux afin d'y faire face et aider ses habitants à s'y adapter. Le contrat de territoire encourage cette démarche qui permet de construire de nouvelles collaborations entre le Territoire d'action sociale et les collectivités locales.

Concernant la jeunesse, le diagnostic social du Territoire d'action sociale d'Audierne-Douarnenez-Pont l'Abbé a relevé, parmi les enjeux majeurs, les problèmes éducatifs touchant les 14/17 ans, nécessitant d'approfondir un travail avec les acteurs locaux (communes, associations, CLC, centres sociaux, institutions). C'est pourquoi, le Département propose à l'EPCI de se saisir de cette réflexion par un soutien à titre expérimental sur 3 ans au développement d'un projet jeunesse –prévention à l'échelle intercommunale.

En direction de ses aînés, la Communauté de communes, dans le cadre de ses nouvelles compétences, démontre sa volonté d'agir en faveur du maintien des personnes âgées sur le territoire. A cet effet, elle envisage de répondre à l'appel à projets pour assurer le portage du centre local d'information et de coordination (CLIC) à l'échelle du Pays Bigouden, actuellement en cours de redéfinition. Un partenariat sera développé avec la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, pour assurer la couverture des 2 EPCI. Quel que soit le porteur retenu, un soutien au titre du contrat est prévu pour assurer la mise en place d'un CLIC de niveau 2.

Pour répondre aux défis de l'évolution démographique future et notamment au vieillissement de la population, il est important de développer une offre de service diversifiée : logements foyer, hébergement temporaire, EHPAD, accueil de jour, accueil de personnes désorientées... Le Département s'engage à soutenir 3 projets de réhabilitation d'EHPAD du territoire et souhaite s'impliquer dans la réflexion menée par le SIVU de Plomeur - Le Guilvinec- Tréffiagat visant à créer un accueil de jour.

Le volume financier consacré au financement des actions contractualisées dans le cadre du contrat est de **4 983 660 €** sur 6 ans.

Les montants indiqués dans le contrat constituent des plafonds en termes de participation du Conseil général aux actions retenues. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les taux précisés dans le corps du contrat.

Dans les 6 ans de sa validité, le présent contrat pourra faire l'objet d'avenant(s) soumis à l'approbation de la Commission permanente.

Enjeu 3 - Favoriser le mieux vivre ensemble par le développement d'une politique de solidarité

	Modalités de financement	Montant plafonds
Thématique 1: Favoriser une organisation territoriale des équipements et des services culturels, socioculturels et sportifs et permettre leur accès à tous		
Création d'un stade d'athlétisme communautaire à Pont l'Abbé Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	Dérogatoire 15 % plafonné à 600 000 €	352 500 €
Extension de la salle de réception et amélioration de la muséographie du domaine de Kérazan L'étude d'un projet scientifique et culturel au préalable devra être réalisée afin de définir les orientations culturelles, la connaissance des publics, les besoins de développement, des actions concrètes, des priorités. C'est un document stratégique, de cadrage, de dialogue et de négociation avec les partenaires. Au vu des résultats, le soutien du Conseil général pourra être étudié à la révision à mi-parcours. Maître d'ouvrage : Institut de France	1-Soutien à une étude estimée entre 20 000 et 30 000 € : 25 % Étude : Entre 5 000 et 7 500 € 2- renvoi au mi-parcours	1- entre 5 000 et 7 500 €
Restructuration de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du Malamok Maître d'ouvrage : Commune du Guilvinec	Politique ordinaire 10 % plafonné à 60 000 €	60 000 €
Restructuration des locaux de la Providence à Treffiagat en vue d'accueillir l'espace jeunes Guilvinec-Treffiagat rattaché au CLC et de créer des salles d'activités sportives, culturelles et sociales à destination du tissu associatif Maître d'ouvrage : Commune de Tréffiagat	Politique ordinaire 10 % plafonné à 80 000 € sous réserve que l'espace jeunes n'accueille pas d'autres activités	62 000 €
Création d'une antenne nautique Lieu à déterminer. Les travaux de déconstruction de l'antenne nautique basée sur la plage du Treustel sont nécessaires car liés aux travaux de protection de la digue. Maître d'ouvrage : SIVOM de Combrit –Ile Tudy	Politique ordinaire 25 % selon le programme "Aide à l'immobilier des centres nautiques"	40 000 € (plafond)
Réflexion en lien avec Nautisme en Finistère sur une mutualisation des centres nautiques du territoire En l'absence de projet abouti, cet enjeu majeur sera décliné en actions à l'occasion de la révision à mi –parcours. Maître d'ouvrage : à déterminer	Renvoi à mi -parcours	
Mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics : des clauses d'insertion devront être mises en œuvre dans les marchés publics de la Communauté de communes et des communes du territoire. Les principaux marchés visés et expérimentés sont des marchés de travaux (Travaux publics, bâtiment) et de prestations de service. Le Conseil général a mis en place une plate-forme d'activation des clauses d'insertion au niveau départemental qui vise à inciter et accompagner les maîtres d'ouvrage qui s'engagent dans cette démarche. Maître d'ouvrage : Toutes les collectivités du territoire	Sans incidence financière	

Thématique 2 : Organiser une politique des solidarités et de cohésion sociale		
Analyse des besoins sociaux du territoire : soutien à une étude Le projet devra associer étroitement le Territoire d'action sociale d'Audierne-Douarnenez-Pont l'Abbé (y compris en amont de l'élaboration du cahier des charges). Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	Novateur + conditions	4 500 €
Création d'un CLIC sur le territoire du Pays Bigouden Sud en lien avec la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden Soutien via une convention annuelle reconduite chaque année Maître d'ouvrage : à déterminer (en fonction des résultats de l'appel à projets)	Selon les critères de la politique ordinaire	de 56 000 à 60 000 € par an
Soutien au développement d'un projet jeunesse – prévention jeunesse sur 3 ans à l'échelle intercommunale Cette action sera subordonnée à la mise en place d'une convention d'objectifs entre l'EPCI et le Département ; Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	Novateur	24 000 € sur 3 ans (8 000 € / an)
Extension et réhabilitation de l'EHPAD de Loctudy Maître d'ouvrage : SIVOM Loctudy- Plobannaec-Lesconil	Selon les critères de la politique ordinaire	529 000 €
Extension de 15 places et restructuration de l'établissement de Penmarc'h Maître d'ouvrage : SIVU Le Guilvinec- Penmarc'h	Selon les critères de la politique ordinaire	462 400 €
Réhabilitation et restructuration de l'EHPAD les Camélias d'une capacité de 86 lits à Pont-l'Abbé Souhait d'un regroupement de 86 lits sur un même site. Le projet restera à préciser. Maître d'ouvrage : à déterminer	Politique ordinaire 10 % de la base subventionnable, plafonnée à 90 000 € / lit	774 000 € (Montant plafond maximum)
Réflexion sur la création d'un accueil de jour avec le SIVU de Plomeur - Le Guilvinec- Tréffiagat à mener en lien avec la CCPBS : soutien à une étude d'opportunité Maître d'ouvrage : SIVU Le Guilvinec- Penmarc'h	Novateur	2 000 €
TOTAL de l'enjeu "Favoriser le mieux vivre ensemble par le développement d'une politique de solidarité "		2 377 900 €

NOTES

24

NOTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
BP 82035 Tél. : 02 98 87 14 42
29122 Pont l'Abbé Cedex Fax : 02 98 82 37 93
courriel : info@cc-pays-bigouden-sud.fr



**CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère**
Penn-ar-Bed

**Conseil général du Finistère
Direction de l'aménagement, de l'eau,
de l'environnement et du logement**

32 boulevard Dupleix - CS 29029 Tél. 02 98 76 20 20
29 196 Quimper Cedex

**www
cg29
fr**